

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire

Franck **LEFEVRE**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints
Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**,
Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**,
Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José
VARESANO.

ABSENTS : Evelyne **LESIEUR** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Georgette
MODESTO (procuration à Bernard **MILLE**).

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude **OLIVETTO**

1° Approbation du compte rendu du 30 juillet 2015

M. José **VARESANO** précise, dans le point 11, qu'il a participé aux travaux
bénévolement mais que la commune a fourni les matériaux.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil.

2° Approbation des délibérations du CCAS

Mme Corinne **COLLOMBET** nous présente le compte-rendu de la réunion du CCAS
du mercredi 16 septembre 2015.

Membres présents :

M. **TOURNABIEN** M. le président, Mme **COLLOMBET C.**, adjointe au CCAS
Mmes **ALPE M.**, **BOCH E.**, **BORJON V.**, **DELANGRE M.**, **VALENZANO M.**,
MM **BOCHET J.P.**, **MAGNIN R.**, **VIARD M.**

Excusées :

Mmes **COUTAZ-LEDUC Ch.**, **GROS D.**

Absente :

Mme **MODESTO G.**

1° Choix du menu du repas des aînés du 18 octobre :

Après examen des différentes propositions de 3 traiteurs, la « maison Carraz » est
proposée par la commission, pour sa proposition n° 1.

2° Choix du colis de Noël :

La chocolaterie « aux 3 délices » est proposée par les membres de la commission,
pour sa proposition n° 3.

3° Questions diverses

Demande d'information sur les écoles :

- Les effectifs de cette année scolaire sont de 116 élèves en élémentaire et 57 en
maternelle (une classe a été supprimée).
- Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont reconduits dans les mêmes
conditions que l'an passé : mêmes activités et mêmes intervenants (qui sont salariés
de la commune à raison de 4 heures par semaine, 10 mois par an)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du CCAS

3° Agence postale

On subit de la poste une dégradation volontaire du service en place : 12 heures
d'ouverture par semaine dont seulement 1/4 H de travail par heure.

La commune doit se positionner sur la décision :

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

-soit subir probablement une fermeture dans un avenir proche,
-soit créer une APC (agence postale communale) dans les conditions données par la poste actuellement soit :

a) financement aménagement guichet environ 8 000 €.

b) 1 000 €/mois pour les coûts de fonctionnement de l'APC.

L'idée générale est de permettre à la population de bénéficier de ce service, avec des horaires mieux adaptés si possible.

Le rôle de la commune sera de devenir des points de services autres que la poste (ex CAF).

Une convention d'une durée de 1 à 9 ans reconductible (au choix de la commune) est proposée par la Poste.

Embauche par la commune d'une personne formée par la poste.

Mme Martine VALENZANO demande à ce qu'une réunion publique soit faite pour informer la population.

Le conseil est élu par la municipalité pour prendre ce genre de décision en tant que représentant de la population.

M. José VARESANO intervient sur le point sécurité et demande un contrôle vidéo et un sas d'accès au guichet. La poste impose seulement la mise en place d'un coffre fort.

Après un long débat sur le sujet (1 heure) monsieur le maire, Marc TOURNABIEN, lit la convention proposée par la Poste pour la création d'une agence postale communale et nous passons au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité le principe de la création d'une agence postale communale courant 2016.

Contre : 5

Abstention : 1

Pour : 13

4° Attribution du MAPA pour les travaux de réalisation du lotissement de la Maladière

Un MAPA est un marché à procédure adaptée, 13 offres de différentes entreprises ont été faites.

Notre maître d'œuvre contrôle les offres afin de constater les erreurs possibles (prix, planning, moyens de référence).

Résultats du MAPA :

Classement pour le lot n°1, terrassement, voirie, réseaux :

- Maurienne TP = TRUCHET Michel pour 176 503,50 € HT.

Classement pour le lot n°2, enrobés :

- Eiffage = pour 34 930 € HT.

Des travaux supplémentaires ont été demandés: éclairage public, réseaux de télécommunication, frais de maîtrise d'œuvre.

Cout total du projet : 344 041,57 € TTC

M. José VARESANO demande de changer le nom du futur lotissement, ce point sera inscrit au prochain ordre du jour.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

5-Fixation du prix de vente au m² des terrains du lotissement de la Maladière

Proposition de prix : 75 € HT le m² soit 90 € TTC.

M. Patrick LESEURRE demande si des enfants d'habitants de Saint-Julien-Montdenis veulent construire, monsieur le maire répond oui.

M. Bernard MILLE propose de baisser le prix du terrain.

Vote pour la proposition de prix à 75 € HT le m² : - abstention : 2
- pour : 17

6-Désaffectation et déclassement de l'école de Villarclément

La désaffectation est déjà faite.

Il reste à effectuer le déclassement c'est-à-dire passer du domaine public au domaine privé de la commune afin de rendre possible la vente du bien.

Vote à l'unanimité du conseil.

7- Décisions modificatives

Opération forêt dans cadre Natura 2000 (pris en charge à 100% par Etat et Europe)

- Dépense d'investissement :

Opération 133 bois et forêt : +4 400 €

Recette d'investissement :

Opération 133 bois et forêt : +4 400 €

- Dépense de fonctionnement :

Chapitre 014 charges : +2 000 €

Recette de fonctionnement :

Chapitre 073 impôts et taxes : +2 000 €

Vote à l'unanimité du conseil.

8-Approbation de la convention communauté de communes Cœur de Maurienne/commune concernant le service commun du droit des sols

Depuis le 1^{er} juillet l'Etat n'assume plus le service du droit des sols.

Au 1^{er} octobre : les demandes d'urbanisme a) et les déclarations préalables sont instruites par la commune.

: les demandes d'urbanisme b), les permis de construire et les permis d'aménager sont instruits par la CCCM.

La mairie reste le lieu unique de dépôts des dossiers.

La commune participe financièrement :

- une part fixe = 1€ par habitant / an

- une part variable selon le nombre de dossiers

La C.C.C.M finance environ à hauteur de 50% le coût du service.

Vote à l'unanimité du conseil.

9-Approbation de la convention lire et faire lire pour l'année scolaire 2015/ 2016

Ce point est reporté

10-approbation de la convention Savoie Biblio

La convention est reconduite pour 5 ans (2015-2020)

Vote à l'unanimité du conseil.

11-Vente terrain à la ZAC du Pré de Pâques à la SCI L'Ouillon

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

Vente à M. Christophe GERMAIN représentant la SCI l'Ouillon, d'une parcelle de 1 498m² dont surface utile de 1 036 m² à 25€ HT le m², frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Reste 2 lots disponibles.

Vote à l'unanimité du conseil.

12-Subventions voyages scolaires à l'étranger

Deux demandes : 1 voyage à Rome et 1 voyage en Espagne.

Le montant de la subvention s'élève à 2x45€ soit 90€.

Vote à l'unanimité du conseil.

13-Subventions association visages de soldats 14-18

Il manque des éléments donc le point est reporté

14-Tarif location salles communales pour le personnel

Le personnel communal extérieur bénéficie du même tarif que les résidents de Saint-Julien-Montdenis.

Vote à l'unanimité du conseil.

15-Demande de subvention au FDEC pour le projet d'une structure multisports

FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes)

Montant de la structure = 44 800 € HT

Subventions sollicitées à :

- Fédération Française de Foot 30%

- FDEC 25%

Le conseil propose d'élargir la demande à d'autres organismes.

16-Elargissement de la tranchée forestière sous les lignes EDF

Superficie de 78 m² à 0,50€ le m² = 39€

Indemnité pour 3 arbres (peupliers) = 85€

Le conseil approuve à l'unanimité la convention.

17- Comptes-rendus réunions

Réunion communication :

Projection du film de Guillaume COLLOMBET

Le 20/10/2015 conférence de Mme Thérèse HUGUENOT sur le ruisseau du Claret.

En janvier : conférence histoire du talc en Maurienne.

Expo tous les musées de la Savoie à la bibliothèque.

SPM :

Projet piste cyclable en fond de vallée.

18-Questions diverses

Mme Corinne COLLOMBET précise que les personnes peuvent s'inscrire en mairie pour les bons de chauffage pour l'année 2015-2016.

M. Patrick LESEURRE demande d'intervenir auprès du conseil d'école pour les problèmes de stationnement devant les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.